



COMMISSION ARBITRES

MARDI 02-04-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°650

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, SAINT ALBIN Laurent, CARRETERO Christophe, FERNANDES Carlos

Excusés : LALO Aboubakar , THEVENIN Cyril, AKYUREK Mustafa, CUSANNO Stephane

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

RAPPELS

Suite à certains retours, la CDA rappelle que les arbitres sont tenus d'être présents 1h avant le match de district.

Des contrôles inopinés seront opérés pour détecter d'éventuelles irrégularités. La CDA accorde également une importance capitale à la présentation avec une tenue d'arbitre appropriée.

OBSERVATIONS TUTORATS

Les arbitres désirant effectuer leur observation sont priés de déterminer leur jour de disponibilité auprès du responsable Observateur.

Les arbitres devant observer sont tenus de se mettre en indisponibilité pour être présents le jour de leur observation.

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus ou 2 observations = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com

Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

- **TUTORATS RECUS**

Almwajeh par Sonzogni – ¾

-Ben El Hadjh Salem Dayen par Djouder 4/4

- Ben El Hadjh Salem Anis par Hocine

- Benhand par Dursun 2/4

- Colas par Yuksel ¾

- Habibi par Hamila -3/4

- Magalhaes Portela par Brioua 4/4

- NGuhyen Del Signore par Auguste 4 /4

- Ogah par Saint –Albin - ¾

- Ollivier par Parvedy – 4/4

- Sabanoglu par Thomet – 4/4

- Thevenin Aurele par Ben El Hadjh Salem Zied 4/4

- Tulipier par Destras – 4/4

- Vanoli par Jallamion ¾

- Yahia Abdelaziz par Boussouf 4/4-

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant MARDI suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitre

TURC VERPILLIERE –

Nivolas – FCTV - Seniors D4 PE - 04 mai 2024

Transmis au désignateur. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

Courrier reçu

UOP St Martin d'Herès .

Mail sur arbitrage match UOP / SUD ISERE D3 du 07/04/2024

Pris note de votre mail. Nous avons un courrier de l'arbitre et les 2 versions ne sont pas identiques

COURRIERS ARBITRES

TULIPIER Antonin : changement mail : antonin.tulipier@gmail.com

DUFOUR Joel : indisponibilité 1 mois (blessure) bon retablisement .

HAMIDI Mohamed

La CDA passe à l'ordre du jour .

**Président
rédaction**

Joseph Sabatino

Secrétaire de

Joseph Sabatino

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.